

vous rapportera précisément les mêmes chiffres que vous possédez pas déjà. Comment le département peut-il obtenir d'une commission des faits qu'il ne possède pas déjà. Vos fonctionnaires connaissent les prix des divers endroits; ils savent si l'on paye trop cher ou non. Si l'on demande trop cher, comment obtient-on ces provisions? Si c'est par entreprise, les fonctionnaires peuvent établir la comparaison avec les prix courant. Si l'on paye trop cher par entreprise, que l'officier préposé à la chose aille sur les marchés à Winnipeg et paye ce que tout le monde paye.

Il y a autre chose, c'est le matériel pour les corps de métier et l'instruction. Vous en êtes venus à la conclusion qu'il faut former les prisonniers dans les divers métiers. Vous achetez vos machines au prix du marché. Vous savez si vous payez trop cher ou non, et la commission pourrait-elle vous fournir un seul renseignement à ce sujet?

Vous savez que si vous achetez des machines, vous devez les payer, et inutile de payer plus que le prix courant. Une commission ne vous sera d'aucun service sous ce rapport. Vous devez être les juges de ce que vous devez payer.

En tout cela, que peut vous faire la commission?

Mon honorable ami d'Essex (M. McGregor) a soulevé la question de rendre ces institutions capables de subvenir à leurs dépenses. C'est une question d'administration. Le département est-il prêt à faire entrer les prisonniers en concurrence avec les industries canadiennes? Dans ce cas, il peut réduire beaucoup le coût de nos prisons. Il peut les mettre dans des conditions égales aux autres institutions. C'est une question d'administration. Ce n'est pas ce à quoi veut arriver mon honorable ami avec sa commission. Si c'est tout ce qu'il veut, il a l'histoire des prisons américaines et d'autres pays. Dans certains cas, elles peuvent subvenir à leurs dépenses, et dans d'autres, elles ne font pas concurrence au commerce.

Pour savoir quelle politique suivre, une commission ne peut être d'aucun secours aux honorables députés. Ils ont leurs officiers et leur inspecteur. Ils n'ont jamais recusé la compétence de leur inspecteur. Ils ont tout le personnel nécessaire pour trouver ces choses. Si une commission doit essayer de découvrir un nouveau système; si le département croit avoir besoin de l'aide d'une commission pour trouver le moyen de rendre les prisons capables de subvenir à leurs propres dépenses, je vois alors une raison pour nommer une commission; mais une commission ne saurait faire plus, sous ce rapport, que de rapporter l'histoire des prisons déjà existantes et les résultats des divers systèmes. Voilà des faits que vous pouvez recueillir par votre surintendant et les fonctionnaires de votre département, sans le secours d'une commission.

Si vous croyez que l'administration soit défectueuse, le surintendant et le département peuvent étudier la chose; ce n'est pas une affaire si sérieuse, vous n'avez que cinq prisons.

Ainsi, avant de demander un crédit de \$3,000 pour ce qui me paraît une dépense inutile, il devrait nous dire quelle va être la mission de cette commission. Devra-t-elle entrer dans les questions d'administration? Devra-t-elle faire une enquête dans le but d'informer le gouvernement si l'on peut mettre ces prisons en état de subvenir à leurs dépenses? S'il doit en être ainsi, il reste encore

quelque chose à dire, malgré les objections que j'ai déjà soulevées.

Comment doit être formée cette commission? Nous voulons savoir cela du gouvernement, avant de voter ce crédit de \$3,000.

Le gouvernement veut-il composer cette commission de ses propres fonctionnaires, ou bien d'experts d'autres pays? Ou bien, veut-on simplement donner de l'emploi à quelqu'un qui n'est pas expert?

Avant de nous demander \$3,000, vous devriez nous donner quelque idée de ce que sera cette commission, et de ce que sera sa mission. Assurément, vous n'allez pas demander au comité de voter \$3,000, dans ces circonstances, sans nous renseigner sur ces points.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES: Je regrette beaucoup l'attitude que prend l'honorable député sur cette question. Je n'ai rien à objecter à certains points qu'il a soulevés. Lorsqu'il demande des renseignements, je crois qu'il faut lui en donner; mais ceux d'entre nous qui sont membres de cette Chambre depuis quelques années, savent que chaque année, depuis dix ans, cette question des pénitenciers a été l'objet d'une discussion vive et animée. La plupart des représentants du peuple dans cette chambre, l'honorable député le sait, ont une opinion bien arrêtée qu'il y a eu des extravagances au sujet de ces pénitenciers.

Si l'argument invoqué par l'honorable député (M. Foster) vaut quelque chose, il peut s'appliquer à la nomination de toute commission dans toute circonstance possible. Quelque défectueuse que puisse être l'économie interne d'un des pénitenciers, la réponse de l'honorable député est parfaite: "Vous avez un inspecteur; pourquoi une commission?"

L'honorable député sait très bien que l'honorable solliciteur général nous a soumis des faits étonnants. La différence dans le coût des divers pénitenciers est frappante. L'honorable député lui-même (sir Charles Hibbert Tupper) ne peut expliquer la chose. J'ai vu les ministres de la Justice tenter, l'un après l'autre, de donner des explications, mais sans succès. Nous avons entendu les représentants de Montréal nous déclarer que le coût d'entretien des prisons provinciales est infiniment au-dessous de la dépense fédérale. Nous avons la même déclaration au sujet de la prison de Toronto.

Il est donc de notre devoir de trouver une explication à ces faits. Considérant la question de la dépense de ces pénitenciers, et l'augmentation extraordinaire de cette dépense depuis trois ans, il est temps que l'on fasse une enquête parfaite dans l'économie interne et l'administration de chacun d'eux.

Voyons si le personnel est trop nombreux, s'il peut être raisonnablement réduit sans nuire à l'efficacité de l'institution. Voyons si le mode suivi dans l'achat des marchandises nécessaires aux pénitenciers est bien le meilleur dans l'intérêt du pays; voyons si l'on paye des prix trop élevés; voyons si les comptes sont bien tenus.

Mais tout honorable député ici sait que le gouvernement, dont l'honorable député (sir Charles-Hibbert Tupper) était un membre éminent et distingué, a été obligé de nommer une commission